

Rachat de 11,97% de l'OCEANE à échéance janvier 2011

Paris, le 2 septembre 2009 - Concomitamment au lancement de son émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Alcatel-Lucent (les « Obligations ») le 2 septembre 2009, Alcatel-Lucent (Euronext Paris et NYSE: ALU) a annoncé son intention de racheter des OCEANE 2011 pour un montant nominal maximum de 204,5 millions d'euros, soit 20% des OCEANE 2011 initialement émises et actuellement en circulation, en fonction des indications reçues dans le cadre d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé (« reverse bookbuilding ») exclusivement auprès de personnes en dehors des Etats-Unis d'Amérique. Le livre d'ordres des Obligations et le livre d'ordres inversé de rachat des OCEANE 2011 sont indépendants l'un de l'autre. Les allocations des Obligations ne sont pas conditionnées à l'indication d'intérêts vendeurs par les porteurs des OCEANE 2011.

A l'issue de cette procédure, Alcatel-Lucent est convenue de racheter dans le cadre d'opérations hors marché, exclusivement auprès de personnes en dehors des Etats-Unis d'Amérique, 7 565 882 OCEANE 2011, pour un montant total de 126 350 229,40 millions d'euros, soit 11,97% des OCEANE 2011 initialement émises et actuellement en circulation, au prix fixé à l'issue de cette procédure, soit 16,70 euros par OCEANE 2011 y compris coupon couru. Ce rachat aura lieu après clôture du marché Euronext Paris le 11 septembre 2009 (soit le jour de bourse suivant celui du règlement-livraison des Obligations qui aura pour sa part lieu le 10 septembre 2009 selon le calendrier indicatif) et sous conditions suspensive de ce règlement-livraison.

Il est précisé qu'en l'absence d'émission des Obligations, Alcatel-Lucent n'envisagerait pas de racheter les OCEANE 2011. L'absence d'émission des obligations pourrait être constatée en cas de résiliation ou de défaut du contrat de garantie conclu dans le cadre de l'émission des Obligations.

Les OCEANE 2011 rachetées seront annulées selon les termes du contrat d'émission et conformément à la loi.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de souscription, et l'offre des Obligations ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays autre que la France dans les conditions indiquées ci-après :

En France,

- Les Obligations ont été offertes, dans un premier temps, dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier ;
- A l'issue de ce placement, et de la fixation des modalités définitives de l'émission, un visa sera demandé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur le prospectus afin de permettre la souscription du public en France pour une période de trois jours de bourse.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription pour des valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans un quelconque pays. En France, les valeurs mobilières ne peuvent être ni offertes ni cédées en l'absence d'un prospectus visé par l'AMF. La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut être soumise aux lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

L'offre et la vente des Obligations en France ont été effectuées, dans un premier temps, dans le cadre d'un placement privé conformément à l'article L.411-2-II du Code monétaire et financier. L'offre ne sera ouverte au public en France qu'après délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE dite « Directive Prospectus », aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Obligations rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

- (a) à des personnes morales autorisées ou agréées pour opérer sur les marchés financiers, ou à défaut, à des personnes morales dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;
- (b) à des personnes morales remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la société ;
- (c) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni cédées aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Alcatel-Lucent n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis, ni de procéder à une offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du

Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de la Section 86(7) du FSMA qui sont aussi considérées comme (a) des personnes autorisées par le FSMA ou des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005, tel qu'amendé (le « Règlement») ou (b) des "high net worth companies", des associations non immatriculées (unincorporated association) ou d'autres personnes qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement ou (c) toutes autres personnes à qui ce document peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou s'appuyer sur ce document. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué de presse ne seront accessibles qu'aux Personnes Concernées et tout investissement ou activité d'investissement auxquelles ces valeurs mobilières font référence ne devra être réalisé par, et qu'avec, les Personnes Concernées.

A propos d'Alcatel-Lucent

Alcatel-Lucent (Euronext Paris et NYSE: ALU) est le partenaire privilégié des fournisseurs de services, des entreprises et des administrations du monde entier, leur offrant des services voix, données et vidéo pour leurs propres utilisateurs et clients. Leader dans les réseaux haut débit fixes, mobiles et convergés, les technologies IP, les applications et les services, Alcatel-Lucent s'appuie sur l'expertise technique et scientifique unique des Bell Labs, une des plus grandes organisations de recherche de l'industrie des communications. Avec une présence dans 130 pays, et l'équipe de service la plus expérimentée de l'industrie, Alcatel-Lucent est un partenaire local avec une dimension internationale. Alcatel-Lucent qui a réalisé des revenus de 16,98 milliards d'euros en 2008, est une société de droit français, avec son siège social à Paris. Pour plus d'informations, visitez le site d'Alcatel-Lucent à l'adresse <http://www.alcatel-lucent.com>

Contacts Presse Alcatel-Lucent

Régine Coqueran-Gelin
Peter Benedict

Tel: + 33 (0)1 40 76 49 24
Tel: + 33 (0)1 40 76 50 84

regine.coqueran@alcatel-lucent.com
pbenedict@alcatel-lucent.com

Relations avec les investisseurs Alcatel-Lucent

Rémi Thomas
Tom Bevilacqua
Tony Lucido
Don Sweeney

Tel: + 33 (0)1 40 76 50 61
Tel: + 1 908-582-7998
Tel: + 33 (0)1 40 76 49 80
Tel: + 1 908 582 6153

remi.thomas@alcatel-lucent.com
bevilacqua@alcatel-lucent.com
alucido@alcatel-lucent.com
dsweeney@alcatel-lucent.com